

Le droit des patients mineurs dans les services de psychiatrie adultes

Dans le contexte de saturation des services de pédopsychiatrie, de plus en plus d'établissements sont conduits à hospitaliser des enfants ou des adolescents en services de psychiatrie pour adultes. Pourtant le décret n°2022-1263 du 28 septembre 2022 a réaffirmé que ces admissions de mineurs de 16 ans et plus en psychiatrie de l'adulte devrait être exceptionnelles.

Lorsqu'elles sont prononcées ces admissions nécessitent des aménagements de moyens et de pratiques pour respecter les droits des mineurs et la qualité et la sécurité des soins qui lui sont dus.

Pour répondre à un besoin exprimé par les équipes des unités de psychiatrie adulte, l'EPSM de la Somme souhaite proposer, à ses professionnels de santé amenés à accueillir des mineurs, une formation relative aux questions d'ordre juridique que posent ces prises en charge. Cette initiative s'inscrit en conformité avec notamment les préconisations du CGLPL.

Dans une approche opérationnelle, les apports s'effectueront prioritairement aux décours d'analyse collective d'études de cas réels proposées par le formateur et les participants. Elle sollicitera souvent une réflexion éthique car cette question est sujet à des conflits de droits et de valeurs.

Objectifs

- Connaître les principes de base en droit des mineurs et l'environnement juridiques applicable à la psychiatrie
- Comprendre les différentes responsabilités encourues dans le cadre de son exercice professionnel (pénale, civile, administrative, disciplinaire, personnelle et collective, chaîne des responsabilités, ...)
- Identifier les différents régimes d'hospitalisation du mineur en soins psychiatriques (soins libres, régimes sans consentement, mineurs détenus) et les problématiques soulevées
- Cerner les droits du mineur et ceux de ses représentants légaux lors de sa prise en charge en secteur psychiatrique
- Mobiliser la réflexion éthique pour concilier les droits en conflit et mieux sécuriser sa pratique professionnelle en psychiatrie
- S'inscrire dans une collaboration avec les autres acteurs de la prise en charge

Public & Prérequis	Durée conseillée	Intervenants
Personnel médical et paramédical exerçant en unité d'hospitalisation complète de psychiatrie adulte qui accueillent des patients mineurs - Aucun prérequis	2 jours	Juriste spécialiste des droits des patients et des responsabilités des professionnels de santé Consultante en éthique dans le soin - 25 ans d'expérience sur le secteur santé

Eléments de contenu

Environnement juridique et responsabilités encourues dans l'exercice professionnel

- Identifier le cadre juridique de la prise en charge des mineurs en psychiatrie : convention internationale relative aux droits de l'enfant, charte européenne de l'enfant hospitalisé, le code de la santé publique pour les droits des patients et la prise en charge en psychiatrie, le code civil pour l'autorité parentale, ...
- Distinguer les différentes responsabilités juridiques encourues : par type (pénale, civile, administrative, disciplinaire), par source (individuelle, collective, chaîne des responsabilités, faute de service / faute personnelle de l'agent)
- Identifier les acteurs juridico-administratifs impliqués par la prise en charge des mineurs en psychiatrie : le Juge aux Affaires Familiales, le Juge des enfants, le Défenseur des Droits, le Procureur de la République, le JLD, la CDSP, le CGLPL, l'ARS, ...

Droits des mineurs en psychiatrie et réflexion éthique en cas de conflit de droits

- Clarifier les concepts : minorité, majorité au niveau civil, pénal, sexuel, l'autorité parentale, l'intérêt supérieur du mineur, quid d'une majorité sanitaire ?
- De l'intérêt des démarches éthiques pour rechercher à agir de façon juste et adaptées face aux nombreux conflits de droits dans le cadre de la prise en soins des mineurs en psychiatrie, notamment en cas d'hospitalisation en psychiatrie adulte
Les droits de mineurs seront étayés par des situations concrètes et donneront lieu à des exercices en sous-groupes de réflexion et de recherche de pratiques adaptées ; lesquels seront suivis d'une mise en commun avec débriefing et enrichissement par la formatrice
- La notion de consentement et son application au mineur : consentement et ses variantes, notion de discernement et maturité, entre protection et autonomie, l'éclairage du droit et de l'éthique. Entre autorité parentale et recherche du consentement du mineur – Les autorisations parentales requises et la distinction actes usuels / non usuels – Place de l'autonomie décisionnelle du mineur – Le refus de soin (du mineur, d'un ou des titulaire(s) de l'autorité parentale) et l'éventuel recours au juge
- L'admission du mineur en psychiatrie : notion de soins libres dès lors qu'il y a autorisation des titulaires de l'autorité parentale – L'incidence en cas de placement de l'enfant – les situations d'admission du mineur en soins psychiatriques sans consentement – quels contrôles de ces situations ?
- Rendre le mineur acteur de sa prise en soins : le droit du mineur à une information claire, loyale et adaptée - Participation du mineur aux décisions le concernant – éducation à la santé du mineur – implication dans son projet de soins et personnalisation , ...
- Le droit à la sécurité du mineur et à sa protection contre toute violence :
 - o Concilier sécurité et liberté d'aller et venir : une démarche de prévention individuelle et une approche éthique pour prévenir le risque juridique ; notion de liberté d'aller et venir et la question de la légitimité des restrictions ; l'obligation de surveillance en psychiatrie, exemples concrets d'alternatives aux restrictions, la problématique du placement à l'isolement (chambre d'isolement, motifs, techniques de désescalade, chambre d'apaisement, ...)
 - o L'admission du mineur en psychiatrie de l'adulte : quand « l'exceptionnel » ne l'est plus vraiment !, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à être protégé de toute forme de violence, la séparation d'avec les adultes, les modalités d'aménagement à mettre en place, la surveillance renforcée, la préparation de l'après avec les partenaires
- Le droit d'être traité dignement et à l'intimité : relation évitant la domination, la question des mises en pyjama et de l'interdiction du port de chaussures, la protection de l'intimité (toilette, WC, ...)
- Le droit à des soins adaptés à son âge et à son état de santé – Le droit à l'instruction : prise en soins globale et individualisée, entretiens, traitements, activités thérapeutiques, scolarité sous rythme et formes adaptés
- Le maintien des liens familiaux et des visites : un régime souple de visites en principe, les dérogations à visée médicale ou judiciaires, la possibilité d'échanges en confidentialité et dans le respect des autres usagers, l'usage du téléphone et ses limites
- La vie privée du mineur : chambre individuelle, droit à l'image, sexualité, vie affective et sociale
- Le droit à la confidentialité et au secret : du quotidien au secret vis-à-vis des titulaires de l'autorité parentale, restrictions possibles à l'accès au dossier médical à disposition du mineur, pièces non communicables au mineur devenu majeur, la révélation par le signalement pour protection du mineur, ...

Techniques & Outils pédagogiques

- Apports cognitifs synthétiques appuyés par diaporama
- Activités interrogatives ludiques (« étoiles mystérieuses » sur la responsabilité, « mariez-les ! » sur les acteurs juridico-administratifs)
- Storytelling autour de jurisprudence
- Entraînement à la réflexion éthique autour de situation de conflits de droits lors de l'hospitalisation du mineur en psychiatrie adulte
- Travaux en sous-groupes sur des situations concrètes pour identifier les bonnes pratiques
- Partage de pratiques réelles et retour d'expérience

Les + de la formation

- L'essentiel à retenir vous est fléché au moyen d'une carte mentale et d'une liste de messages clés.
- Bénéficiez d'un accès pendant 4 ans à un mur web de ressources très complet (diaporama, vidéos, outils, publications, ...) et mis à jour régulièrement.
- Infographies et outils d'aide à la communication avec les usagers sur leurs droits
- Appropriation par le jeu des droits des usagers dans les situations du quotidien et repérage par les apprenants des pratiques professionnelles respectueuses de ces droits
- Mémorisation sous forme d'anecdotes de situations réelles empruntées à la jurisprudence et au vécu professionnel

Tarif
[Nous consulter](#)